

## Prévalence du harcèlement sexuel en milieu universitaire congolais

ZAWADI GASINDIKIRA Jaël\*

### **Résumé**

Le harcèlement sexuel est de plus en plus fréquent dans les espaces universitaires. Cet article décrit ce phénomène en ressortant sa prévalence dans les établissements d'enseignement supérieur et universitaire de la ville de Goma en République Démocratique du Congo. La méthodologie employée est mixte. Après une analyse documentaire, un questionnaire d'enquête a été administré à 355 femmes issues de 9 institutions et 73 différents membres de la communauté universitaire issus de 13 établissements ont participé aux interviews semi-structurées et aux discussions de focus-groups. Les résultats ont montré que 15,2% de femmes ont déjà été victimes du harcèlement sexuel en milieu universitaire au moins une fois. En outre, 67,1% de membres de la communauté universitaire ont la connaissance du harcèlement sexuel dans leurs institutions. Le harcèlement sexuel en milieu universitaire est souvent commis par les enseignants, les autorités académiques, les étudiants, les directeurs et encadreurs des travaux de recherche, les femmes et les travailleurs des entreprises de stage.

**Mots clés :** *Prévalence, Harcèlement sexuel, Enseignement supérieur et universitaire.*

### **Abstract**

Sexual harassment is increasingly common in university spaces. This article describes this phenomenon by highlighting its prevalence in higher education and university establishments in the city of Goma in the Democratic Republic of Congo.

---

\* Enseignant à l'**Université Adventiste de Goma – UAGO** –, *Domaine des Sciences Psychologiques et de l'Éducation, E-mail : zawadigas@gmail.com, Téléphone : +243 971154705.*

The methodology used is mixed. After a documentary analysis, a survey questionnaire was administered to 355 women from 9 institutions and 73 different members of the university community from 13 establishments participated in semi-structured interviews and discussions in focus groups. The results showed that 15.2% of women have already been victims of sexual harassment in a university environment at least once. In addition, 67.1% of members of the university community are aware of sexual harassment in their institutions. Sexual harassment in a university environment is often committed by teachers, academic authorities, students, research directors and supervisors, women and workers in internship companies.

**Keywords:** *Prevalence, Sexual harassment, Higher and university education.*

## I. Introduction

Les violences fondées sur le genre soulèvent des préoccupations profondes dans la plupart des sociétés. En République Démocratique du Congo, les violences basées sur le genre sont de plus en plus fréquentes. Selon un rapport de l'Unicef (2023), **plus de 38 000 cas de violences basées sur le genre ont été signalés pour l'ensemble de l'année 2022 dans le seul Nord-Kivu, où ces violences ont augmenté de 37 % au cours des trois premiers mois de l'année 2023.** L'omniprésence des violences à l'égard des femmes et des filles dans divers contextes sociaux, qu'il s'agisse du foyer, du lieu de travail, des espaces publics ou des institutions éducatives (écoles et universités), constitue un problème majeur quant à l'égalité des sexes et à la sécurité des individus. Ces violences prennent de nombreuses formes parmi lesquelles on peut citer le harcèlement sexuel.

En République Démocratique du Congo, la loi n°06/018 modifiant et complétant le Code pénal définit le harcèlement sexuel comme tout comportement persistant envers autrui, se traduisant par des paroles, des gestes, soit en lui donnant des ordres ou en proférant des menaces ou en imposant des contraintes, soit en exerçant des pressions graves, soit en abusant de l'autorité que lui confèrent ses fonctions en vue d'obtenir de lui des faveurs de nature sexuelle. Pour Garbouj et El Abed (2017), le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne (de façon répétée ou non répétée) des propos ou comportements à connotation

sexuelle qui, soit, portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante hostile ou offensante. Selon Paquette et al. (2018), le harcèlement sexuel se manifeste par le fait que quelqu'un ait raconté de manière répétitive des histoires ou des blagues sexuelles de nature offensante envers une victime, l'ait dévisagée ou déshabillée des yeux d'une façon qui l'a rendue mal à l'aise, ait tenté de démarrer une discussion sur le sexe avec elle, même si cela ne lui déplaisait, l'ait fait des remarques désobligeantes au sujet de son apparence, de son corps ou de ses activités sexuelles.

Le harcèlement sexuel demeure un problème préoccupant qui affecte de manière significative les milieux académiques. Son impact dévastateur non seulement sur la santé physique et mentale des victimes, mais aussi sur l'efficacité du système éducatif ; en fait une question cruciale à aborder dans le contexte de l'enseignement supérieur et universitaire. Mais en République Démocratique du Congo où les questions de genre sont souvent entrelacées avec des dynamiques culturelles et socio-économiques complexes, la question du harcèlement sexuel dans les espaces universitaires demeure largement sous-explorée. Cette étude vient alors combler cette lacune en explorant la prévalence du harcèlement sexuel dans l'espace universitaire en RDC, plus précisément dans la ville de Goma. Elle cherche à comprendre l'ampleur de ce phénomène pour fournir des données empiriques qui éclairent les décideurs, les universitaires et les praticiens sur la nécessité de mettre en place des stratégies efficaces de prévention et d'intervention.

Cet article poursuit ainsi les objectifs suivants :

- Dégager la prévalence du harcèlement sexuel en milieu universitaire
- Décrire le phénomène du harcèlement sexuel en milieu universitaire avec précision : qui en sont les auteurs, les victimes, les formes, les conséquences et les facteurs le favorisant.

## **II. Méthodologie**

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche est mixte. L'approche quantitative a permis de quantifier la prévalence du harcèlement sexuel en milieu

universitaire grâce l'évaluation de la proportion des apprenantes et des enseignantes témoignant avoir été victimes du harcèlement sexuel. Étant donné que plusieurs recherches ont fait observer que les étudiantes, en comparaison aux étudiants, subissent en plus grand nombre le harcèlement sexuel en milieu universitaire ; le choix de la population d'étude a été porté sur les étudiantes de la dernière année d'étude ou celles ayant fait au minimum quatre ans à l'université. Ces étudiantes qui ont expérimenté presque toutes les étapes de la vie académique (cours, examens, recherche, stage, etc.) sont mieux positionnées pour relater combien de fois elles ont subi le harcèlement sexuel. Ainsi, la population d'étude était-elle constituée, d'une part, de 1200 étudiantes issues de 9 institutions d'enseignement supérieur et universitaire publiques de la ville de Goma. Afin d'estimer la taille de l'échantillon des analyses quantitatives, nous avons fait recours à la table d'estimation de la taille de l'échantillon de *Muke* (2020) qui nous a permis d'enquêter 291 étudiantes réparties par institutions selon l'échantillonnage par stratification pondérée. De l'autre part, la même procédure a été appliquée pour les enseignantes dont la population d'étude était constituée de 75 personnes et l'échantillon de 63 personnes. Les données collectées ont été présentées dans un tableau de contingence qui a permis d'estimer la prévalence du harcèlement sexuel en milieu universitaire.

Grâce à l'approche qualitative, nous avons interrogé d'autres membres de la communauté universitaire. Il s'agit des doyens, chefs de sections et responsables des différentes facultés et départements (12 personnes), des étudiants (49) et des étudiantes (16) qui ont donné leurs opinions dans les discussions en focus groups et les séances d'interviews semi-structurées. L'échantillon a donc été composé de 73 personnes, issues de 13 établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics et privés de Goma, sélectionnées par choix raisonné compte tenu de leurs connaissances sur le sujet.

En outre, la recherche documentaire a permis de bien cerner le contenu du concept de harcèlement sexuel, les manifestations de ce phénomène, de même que les dispositions juridiques qui le cadrent.

### III. Résultats

#### III.1 Prévalence du harcèlement sexuel en milieu universitaire

**Tableau N°1** : Le nombre de fois où l'enquêtée a été victime du harcèlement sexuel

			Avez-vous déjà été victime de harcèlement sexuel dans votre institution ?				Total
			Aucune fois	Une fois	Deux fois	Trois fois ou plus	
Fonction	Etudiante	Effectif	249	28	8	6	291
		%	85,6%	9,6%	2,7%	2,1%	100%
	Enseignante	Effectif	52	8	3	1	64
		%	81,2%	12,5%	4,7%	1,6%	100%
Total	Effectif		301	36	11	7	355
	%		<b>84,8%</b>	<b>10,1%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,0%</b>	<b>100%</b>

**Source** : Enquête sur le terrain

**Commentaire** : Il ressort de ce tableau que 36 femmes, soit 10,1% ont déjà été victime du harcèlement sexuel au moins une fois, 11 femmes, soit 3,1% l'ont déjà été deux fois et 7 femmes, soit 2% ont déjà été victimes du harcèlement sexuel trois fois ou plus. Cela donne un total de 54 femmes sur 355, soit 15,2% ayant déjà subi le harcèlement sexuel dans leurs établissements. Par contre, à l'issue des interviews et focus groups, 67,1% de participants ont témoigné de l'existence du harcèlement sexuel dans leurs institutions. 5,5%, soit 4 personnes ont été neutre face à cette question, ils ont avoué avoir entendu parler du harcèlement sexuel en milieu universitaire mais n'ont jamais vu de cas concret dans leurs institutions. Et pour finir, 27,4%, soit 20 participants (sur 73) ont rapporté l'inexistence du harcèlement sexuel

dans leurs institutions. Il est à noter que la majorité de femmes ayant participé à l'étude ont affirmé l'existence du harcèlement sexuel en milieu universitaire. Aussi, toutes les personnes qui ont été neutres face à cette question, sont-elles des hommes de la tranche d'âge de 25 à 35 ans et qui œuvrent au sein du personnel des établissements.

### ❖ **Analyses et interprétations**

Les résultats sur la prévalence du harcèlement sexuel dans l'espace universitaire à Goma révèlent des tendances significatives qui méritent une analyse approfondie.

**La prévalence** : La prévalence du harcèlement sexuel rapportée par notre enquête quantitative (15,2%) est alarmante. Cela signifie que plus d'une femme sur sept dans notre échantillon a été victime de harcèlement sexuel au moins une fois. Ce chiffre est un indicateur préoccupant de l'ampleur du problème. En outre, une majorité claire (67,1%) des participants reconnaissent l'existence du harcèlement sexuel dans leurs institutions. Cela indique que le harcèlement sexuel est un phénomène observé et reconnu par une large proportion de la communauté universitaire, même si tous ne l'ont pas nécessairement vécu personnellement. Dans de nombreux contextes, le harcèlement sexuel peut être sous-déclaré en raison de la stigmatisation, de la peur des représailles ou du manque de confiance dans les mécanismes de signalement. Le fait que 67,1% des participants admettent son existence suggère que le problème est suffisamment répandu et visible pour être reconnu malgré ces obstacles sociaux et culturels. Le fait que plus des deux tiers des participants attestent de l'existence du harcèlement sexuel renforce la crédibilité des données quantitatives qui montrent une prévalence de 15,2%.

**La répétition des incidents** : Le fait que 11 enquêtées aient été victimes de harcèlement sexuel au moins deux fois et 7 femmes trois fois ou plus indique une répétition des incidents pour certaines victimes. Cela suggère la présence de harceleurs persistants comme le laisse entendre le témoignage d'une étudiante qui a déclaré : « nous sommes fatigués du harcèlement » ou de cette autre qui a avoué : « j'ai été harcelée sexuellement par trois enseignants différents, des trois cours différents ».

**La neutralité et le déni :** Le fait que 5,5% des participants soient neutres, affirmant avoir entendu parler du harcèlement sexuel mais sans en avoir été témoins directs, et que 27,4% nient l'existence du harcèlement sexuel dans leurs institutions, mérite une attention particulière. En effet, ces résultats reflètent une certaine distance par rapport aux incidents ou une possible minimisation du problème en l'absence de preuves directes ; plus encore une réticence à reconnaître et à discuter du problème en raison de tabous sociaux ou religieux. Cela est visible dans les dires de certains participants issus des institutions religieuses ; comme ceux d'une étudiante qui nous a confié : « Nous subissons le harcèlement sexuel de la part de nos enseignants comme de la part de nos camarades d'auditoire. Mais comme nous sommes dans une institution chrétienne, on cherche toujours à étouffer l'affaire ». Une autre étudiante d'une institution chrétienne a déclaré : « Avant, je croyais que comme nous évoluons dans une initiation d'une confession religieuse, il n'y en aurait pas de harcèlement sexuel mais en tant que cheffe de promotion, j'ai été victime des sollicitations répétées de la part d'un professeur visiteur et cela m'a beaucoup étonnée ». Il faut également noter que trois quarts de personnes qui ont été neutre sur cette question, sont issues des institutions des confessions religieuses.

### III.2 Auteurs du harcèlement sexuel en milieu universitaire

**Tableau N°2** : Les auteurs du harcèlement sexuel

	Réponses		% d'observations
	N :	%	
Les autorités académiques	44	23,2%	30,3%
Les enseignants	56	29,5%	38,6%
Les camarades de classe ou de service	37	19,5%	25,5%
Les directeurs des travaux de recherche	26	13,7%	17,9%
Les autres femmes	22	11,6%	15,2%
Autres à préciser	5	2,6%	3,4%
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>100%</b>	<b>131%</b>

**Commentaire** : Ce tableau des réponses à choix multiples indique que les enseignants ont été le plus cités comme auteurs du harcèlement sexuel en milieu universitaire (29% de répondantes). Ils sont suivis des autorités académiques (23,2% de répondantes) et des camarades des classes et de service (19,5% de répondantes). Les directeurs et encadreurs des travaux de recherche viennent en quatrième position selon 13,7% des répondantes et enfin les autres femmes qui commettent entre-elles le harcèlement sexuel en milieu universitaire selon 11,6% des enquêtées. Parmi les autres options précisées, les travailleurs des entreprises où les étudiantes font le stage ont aussi été cités (2,6% des participantes).

#### Analyse qualitative

Les camarades de classe et de service sont des auteurs de harcèlement, souvent en raison de pressions sociales et de dynamiques de groupe. La proximité et les interactions fréquentes



peuvent mener à des comportements inappropriés. La culture de groupe et les normes sociales au sein des étudiants peuvent parfois tolérer ou même encourager des comportements de harcèlement. Dans ce contexte, les étudiantes sont de plus en plus victimes de la « pression des pairs ». Cette pression se laisse entendre dans les propos d'une étudiante qui s'est confiée : « Le harcèlement sexuel des enseignants sur les étudiantes est modéré et moins répétitif. Mais quand il s'agit du harcèlement sexuel des étudiants entre eux, cela va au-delà des limites, au point où certains étudiants parviennent avoir des relations sexuelles avec les étudiantes, sans consentement ». Pourtant abolie par l'autorité de tutelle de l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique Congo, la brigade estudiantine est à la base du harcèlement sexuel, voir des viols au sein des établissements. C'est ce qu'avoué une étudiante : « Les nouveaux étudiants sont intimidés et harcelé(e)s sexuellement par certains bourreaux de la brigade universitaire et par peur, les étudiantes novices finissent par céder à ces avances sexuelles ». Une cheffe de département d'une institution s'est aussi confiée en ces mots : « A l'époque où je chapeautais la cellule-genre, les étudiantes étaient harcelées sexuellement par leurs enseignants comme par leurs camarades étudiants. Les brigadiers qui étaient chargés de l'accueil des nouveaux étudiants, exerçaient du harcèlement sexuel sur les filles et allaient parfois jusqu'à les violer ».

Les auteurs du harcèlement sexuel étant souvent identifiés comme appartenant au sexe masculin, les résultats de cette étude ont montré que le harcèlement sexuel est aussi perpétré par les femmes (citées par 11,6% des enquêtés). C'est ce qu'a avoué une étudiante : « Il arrive que le harcèlement sexuel se fasse entre les personnes du même genre. Tu peux avoir besoin d'aide et la personne à qui tu t'adresses te demande un service en retour (avant de t'aider) et cela peut être répétitif ». Cela suggère la présence des diverses identités de genre en milieu universitaire. Mais le pourcentage de femmes qui commettent le harcèlement sexuel en milieu universitaire est constitué majoritairement des étudiantes qui harcellent sexuellement leurs enseignants. En effet, une étudiante a précisé : « Certaines jeunes filles tentent également les enseignants », et un chef de section a renchéri : « Les enseignants harcèlent sexuellement les étudiantes, comme les étudiantes provoquent aussi les enseignants, elles s'exposent à eux. ».

### III.3 Formes de harcèlement sexuel en milieu universitaire

Le harcèlement sexuel en milieu universitaire se présente sous diverses formes, revêtant différents mécanismes dont le harceleur utilise pour faire pression sur la personne harcelée.

**1. Le harcèlement sexuel par autorité coercitive ou abus de pouvoir :** C'est l'utilisation de la position d'autorité pour exiger des faveurs sexuelles, avec des menaces de représailles académiques. Dans ce contexte, l'enseignant use de son pouvoir d'évaluation pour demander des actes sexuels aux étudiantes, à défaut de quoi ces dernières courent le risque d'avoir un échec dans son cours ou de reprendre l'année. L'abus de pouvoir peut aussi avoir lieu pendant les enseignements. En effet, l'enseignant profite de son pouvoir de diriger les interactions du cours pour exercer une pression sur sa cible du harcèlement sexuel. C'est ce dont a témoigné un chef de section : « pendant les enseignements dans l'auditoire, l'enseignant frustre l'étudiante qu'il harcèle, en lui posant plus de questions pour l'humilier devant ses camarades car elle ne veut pas lui accorder des faveurs sexuelles ».

Il arrive aussi que les étudiants abuse du pouvoir leur conféré en tant que représentants des autres. Certains étudiants placés comme responsables de leurs pairs, usent de cette position pour harceler sexuellement leurs condisciples. Cet abus de pouvoir a été exprimé par un étudiant : « Notre chef de promotion utilise son pouvoir pour rayer certaines étudiantes de la liste de présence, s'ils ne cèdent pas à ses propositions sexuelles ».

**2. Le harcèlement sexuel par surveillance coercitive d'examens :** C'est l'abus de pouvoir par les surveillants d'examens pour harceler sexuellement les étudiants en profitant de leur position de contrôle durant les examens. En effet, le surveillant d'un examen a une autorité sur les étudiants car sa responsabilité est de s'assurer qu'il n'y a pas de tricherie et que les examens se passent dans la plus grande transparence possible. Ainsi, certains surveillants d'examens abusent de ce pouvoir pour harceler sexuellement les étudiantes qui passent les examens. Cela a été confirmé par un chef de section : « Certains surveillants qui ont été privés des relations sexuelles par les étudiantes peuvent leur imputer des tricheries de manière mensongère, et d'autres surveillants s'asseyent à côté de la victime tout au long de l'examen pour l'angoisser. À la fin de l'examen ils

demandent à l'étudiante de céder à leurs avances sexuelles sinon, ils vont continuer avec ces comportements tout au long de la session d'examens ».

- 3. Le harcèlement sexuel par pression académique pendant la recherche :** Il s'agit de l'exigence de faveurs sexuelles par les encadreurs de recherche pour la correction ou l'approbation des travaux de fin d'études. En effet, nombre d'étudiantes finalistes reçoivent une pression provenant non seulement des exigences de la recherche, mais aussi de la part des promoteurs de leurs travaux de recherche. Certains de tuteurs de recherche refusent de corriger les travaux des étudiantes si elles ne cèdent pas à leurs avances sexuelles. Une étudiante a partagé l'expérience de sa collègue : « Un enseignant qui était directeur du travail de fin de cycle de mon amie refusait de corriger son travail si la fille ne couchait pas avec lui ». D'autres encadreurs corrigent et travaillent normalement avec l'étudiante, mais dès que le travail arrive au bout ; ils sollicitent des faveurs sexuelles, sinon, ils ne délivrent pas le feu vert de dépôt des travaux de recherche pour la soutenance. Nous pouvons l'entendre dans ce témoignage d'un chef de section : « Certains enseignants font pression sur les étudiantes finalistes en leur exigeant des relations sexuelles avant de donner le feu vert de dépôt du mémoire pour la soutenance. ». Certains directeurs de travaux de recherche profitent surtout du fait que la séance d'orientation peut se passer en dehors de l'établissement universitaire pour créer un cadre isolé de rapprochement physique avec les étudiantes qu'ils encadrent. Une étudiante a confirmé ce fait : « Les étudiantes finalistes font face au harcèlement sexuel et à d'autres formes de violences sexuelles pour qu'elles soutiennent leurs travaux de mémoire. Si elles ne cèdent pas aux avances sexuelles des directeurs, elles risquent de perdre l'année ou de soutenir leurs travaux de recherche après plusieurs processus injustes. ».
- 4. Le harcèlement sexuel par cyber-coercition :** C'est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour harceler, intimider ou faire du chantage sexuel. En effet, les nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'instar des réseaux sociaux contribuent à la progression du harcèlement sexuel en milieu universitaire. Un responsable d'une faculté en a parlé en ces mots : « Les étudiants se font du chantage entre eux en menaçant de publier des photos où leurs camarades sont nus. L'intelligence artificielle constitue également un problème car on peut traiter les

photos d'une personne et générer des images qui lui sont nuisibles grâce à l'intelligence artificielle. ».

- 5. Le harcèlement sexuel par exploitation économique :** C'est le fait de profiter de la situation économique des étudiantes en offrant des avantages matériels en échange des relations sexuelles. Un responsable départemental l'a témoigné : « Les enseignants profitent de la pauvreté des familles pour donner des cadeaux aux étudiantes afin d'avoir les relations sexuelles avec elles ». Un groupe d'étudiantes a estimé que les relations sexuelles ou amoureuses entre les enseignants et les étudiantes ne vise pas seulement à donner des cotes sexuellement transmissibles à ces dernières, mais aussi de l'argent. Ce groupe a enchérié cette idée avec ces propos : « Le problème débute comme un harcèlement sexuel mais à la longue cela devient du business. », « Le harcèlement sexuel en milieu universitaire n'a pas seulement des désavantages, il y a aussi des avantages que nous pouvons en tirer. Chacun a ses objectifs au campus et la plupart d'entre nous vivent des avantages tirés du harcèlement sexuel, en terme d'obtention des cotes et des finances. ».

#### **III.4 Les victimes du harcèlement sexuel en milieu universitaire**

Comme l'a démontré le phénomène de la répétitions des incidents ; certaines personnes sont plus exposées au harcèlement sexuel en milieu universitaire. Les femmes en général et les étudiantes en particulier subissent de manière répétitive le harcèlement sexuel en milieu universitaire. C'est ce qui a été déclaré par plusieurs de nos enquêtés : « Les victimes du harcèlement sexuel dans nos institutions sont souvent les femmes. ». De même que les femmes peuvent être auteurs du harcèlement sexuel en milieu universitaire, de même, les hommes en sont parfois victimes. Un étudiant en a parlé : « Parfois quand on parle du harcèlement sexuel on pense que seules les femmes en sont victimes, alors que les hommes subissent aussi le harcèlement sexuel. ». Ces deux principales catégories de victimes contiennent plusieurs autres sous-catégories à savoir :

- 1. Les représentants des étudiants :** Les chefs de promotions et les autres étudiants qui représentent leurs pairs sont plus en interaction avec les enseignants. Ainsi, certains enseignants profitent de ce rapprochement et de leur présence permanente pour

solliciter des faveurs sexuelles. Une étudiante en a témoigné : « En tant que cheffe de promotion, j'ai été victime des sollicitations sexuelles de manière répétée de la part d'un enseignant car on se voyait souvent lorsque je représentais les étudiants de ma promotion ». Certains enseignants veulent aussi passer par les chefs de promotion pour atteindre leurs cibles. En cas de refus, c'est au chef de promotion de subir les conséquences. Une étudiante a affirmé : « Notre chef de promotion a eu des conflits avec un enseignant parce qu'il refusait de lui donner mon numéro ; l'enseignant était en colère contre lui ».

2. **Les proches de la personne cible du harcèlement sexuel** : Certains enseignants pensent que les étudiantes ciblées ne cèdent pas à leurs avances sexuelles parce que leur entourage le leur interdit. Il s'agit souvent des ami(e)s ou des petits amis des personnes ciblées par le harcèlement sexuel. Un étudiant a avoué : « Un professeur avait fait des avances sexuelles à une étudiante qui avait son petit ami dans la même promotion. Le petit ami de la fille avait refait l'année parce que sa petite amie avait refusé au professeur des relations sexuel ». Un doyen de faculté a aussi confié ce témoignage : « Le nom d'un étudiant a été supprimé sur la grille de délibération par un enseignant parce que l'étudiant fréquentait une fille que l'enseignant avait déjà pris pour cible du harcèlement sexuel. L'enseignant pensais que l'étudiant était le petit ami de la fille, et pourtant, il n'était que son cousin ». Un autre étudiant s'est ainsi exprimé : « nous les garçons sommes souvent des victimes quand les enseignants sont amoureux de nos copines ».
3. **Les étudiantes de la première année** : Les étudiantes qui se plaignent du harcèlement sexuel sont souvent de la première année à l'Université. En effet, les étudiantes de première année ont des problèmes d'adaptation et de timidité. Ces problèmes font d'elles des cibles parfaites pour les bourreaux du harcèlement sexuel. Elles sont beaucoup plus harcelées par les étudiants faisant partie de la brigade universitaire. Les filles en provenance des villages subissent aussi plus de harcèlement sexuel car elles sont timides, elles subissent ainsi le harcèlement sexuel de la part des brigadiers. Une ancienne chargée de la cellule-genre d'une université a affirmé : « Les plaignantes du harcèlement sexuel sont souvent de la première année.

Elles ne s'adaptent pas facilement à la vie universitaire, ce qui les rend plus vulnérables aux violences sexuelles. Les filles qui viennent du village sont encore timides, elles subissent des intimidations des brigadiers qui les harcèlent sexuellement. »

4. **Les étudiants finalistes** : Les étudiantes des classes terminales sont victimes du harcèlement sexuel. Cela se traduit par la pression académique comme vu ci-haut mais aussi par certains lecteurs des travaux de recherche qui trouvent une occasion de demander des relations sexuelles aux étudiantes. En effet, dès qu'un travail de recherche d'une étudiante est affecté auprès d'un enseignant de mauvaise foi, il sollicite des rapports sexuels avec celle-ci sous menace de l'humilier devant ses parents, ses amis et ses proches avec des questions et remarques controversées le jour de la soutenance publique. D'autres encore menace de donner une mauvaise cote au travail de recherche.
5. **Les enseignants** : Les enseignants sont aussi des victimes du harcèlement sexuel. Cela démontre que le coupable du harcèlement sexuel n'est pas seulement en position de pouvoir ou d'autorité par rapport à la victime. En effet, certaines étudiantes sollicitent aussi des faveurs sexuelles de la part de leurs enseignants en imposant parfois des contraintes ou en exerçant des pressions graves.

### III.3 Conséquences du harcèlement sexuel en milieu universitaire

Le harcèlement sexuel en milieu universitaire n'est pas sans conséquences. Selon nos enquêtes sur le terrain, les différentes conséquences sont :

#### 1. Conséquences académiques :

- **La promotion et l'échec injustifiés** : Le harcèlement sexuel fausse le système d'évaluation académique en permettant à certains étudiants de réussir sans le mériter et en pénalisant d'autres de manière injustifiée.
- **La diminution de l'engagement académique** : Les étudiantes peuvent être moins motivées à s'investir académiquement si elles pensent que les résultats dépendent de facteurs autres que leurs performances.

- **L'abandon des études** : Le harcèlement peut pousser des étudiantes prometteuses à abandonner leurs études, compromettant ainsi leur avenir professionnel.

## **2. Conséquences sur la réputation et l'image de l'institution :**

- **La réputation de l'université** : La réputation de l'université peut être gravement affectée par des incidents de harcèlement sexuel, ce qui peut dissuader de futurs étudiants de s'inscrire.
- **La réputation des enseignants et des étudiants** : Les enseignants impliqués perdent leur crédibilité et leur respect auprès des étudiants et de la communauté académique.

## **3. Conséquences sur le plan juridique et éthique**

- **Les violations légales et éthiques** : Le harcèlement sexuel constitue une infraction légale et une violation des droits fondamentaux, ce qui peut entraîner des poursuites judiciaires.
- **Le risque professionnel pour les harceleurs** : Les enseignants coupables de harcèlement risquent des sanctions professionnelles, y compris la perte de leur emploi.

## **4. Conséquences sur le plan sanitaire**

Les victimes de harcèlement peuvent subir des traumatismes psychologiques graves et des problèmes de santé. Le harcèlement sexuel est aussi à la base des grossesses non désirées et des maladies sexuellement transmissibles.

## **5. Conséquences sur les dynamiques de pouvoir et les relations interpersonnelles**

- **Les privilèges et inégalités** : Le harcèlement sexuel crée des dynamiques de pouvoir inéquitables, où certains étudiants bénéficient de privilèges injustifiés, compromettant l'équité et l'intégrité du système éducatif.

- **Les relations détériorées entre étudiants et enseignants** : Le harcèlement sexuel détériore les relations entre étudiants et enseignants, engendrant un climat de méfiance et de ressentiment.

### **III.5 facteurs contribuant à la persistance du harcèlement sexuel en milieu universitaire**

Au vu des conséquences fâcheuses du harcèlement sexuel, il convient d'énumérer les divers éléments qui alimentent la perpétuation du harcèlement sexuel dans le contexte universitaire :

- 1. La peur et le silence des victimes** : Les victimes ont souvent peur de représailles, de perdre leurs opportunités académiques ou même leur vie en dénonçant. La honte et la culpabilité les empêchent également de parler. La peur de ne pas être crues et de subir des conséquences négatives les maintient dans le silence. Certains participants ont aussi soulevé le fait que la ville de Goma est un milieu où la situation sécuritaire est précaire. Le climat de conflit présent dans la province du Nord-Kivu depuis des décennies a affecté la ville de Goma où les habitants connaissent des kidnappings, des assassinats et autres. Certaines victimes ou certains témoins s'abstiennent de dénoncer le harcèlement sexuel pour leur sécurité et pour préserver leur vie qui serait menacée par l'auteur, s'il détient un certain pouvoir ou une capacité de nuire.
- 2. Le manque de transparence et de structures de support et de signalement** : Quoique la correction d'examens se fasse de manière anonyme dans la plupart d'institutions, le manque de transparence dans le système d'évaluation des travaux journaliers renforce le pouvoir des professeurs harceleurs. L'absence de structures de support et de mécanismes de signalement efficaces décourage aussi les victimes de parler. Les autorités universitaires négligent souvent les plaintes. L'éducation insuffisante sur le sujet et l'absence de lieux neutres pour signaler les incidents laissent les victimes sans ressources.
- 3. Les attitudes et les perceptions socioculturelles** : Les attitudes culturelles et sociales normalisent le harcèlement sexuel, et les victimes peuvent être blâmées ou ostracisées. L'ignorance des conséquences et des sanctions possibles aggrave la situation, tout comme les dynamiques tribales qui peuvent influencer les perceptions et les actions des personnes impliquées.



4. **La complicité et la négligence des autorités** : La complicité et la négligence des autorités universitaires empêchent les victimes de recevoir justice. Les professeurs harceleurs peuvent être protégés par leurs collègues, rendant difficile toute forme de dénonciation ou de sanction. Les institutions religieuses peuvent également étouffer les affaires pour préserver leur réputation. Une étudiante a donné un témoignage qui illustre cette complicité : « Nous les étudiantes avons peur de dénoncer le harcèlement sexuel pour que la situation ne se retourne contre nous. Une amie a dénoncé le harcèlement sexuel et c'est elle qui a été renvoyée ; un professeur lui mettait la pression pour recevoir d'elle des photos intimes, quand elle a cédé, l'affaire a éclaté au grand jour, elle a été renvoyée sous prétexte que c'était elle qui voulait tenter le professeur. ».
5. **Le manque de preuves et de documentation** : Le manque de preuves tangibles rend difficile la poursuite des harceleurs. Les victimes peuvent ne pas être crues en raison de l'absence de preuves concrètes, ce qui renforce la méfiance et la réticence à dénoncer.
6. **Les relations de pouvoir et les dynamiques interpersonnelles** : Les dynamiques de pouvoir déséquilibrées entre enseignants et étudiants, exacerbées par des différences d'âge et la proximité inappropriée, facilitent les situations de harcèlement. Dans un contexte d'une culture africaine qui prône le respect des aînés, certaines étudiantes se sentent incapables d'affronter les enseignants âgés comme leurs parents ou leurs grands frères pour une question de harcèlement sexuel. Les enseignants visiteurs aussi peuvent abuser de leur position temporaire pour harceler sans craindre de répercussions.
7. **La communication et l'information** : Le manque d'information claire et accessible sur le harcèlement sexuel et ses dangers contribue à la persistance du problème. Les victimes peuvent se tourner vers leurs pairs plutôt que vers des figures d'autorité, et l'ignorance sur l'identité des harceleurs potentiels (enseignants ou étudiants) ajoute à la confusion et à la peur.

#### IV. Discussions

Le harcèlement sexuel est un phénomène grave, encore peu dénoncé, mais bien présent dans toutes les sphères de la société et, malheureusement, le milieu universitaire n'y échappe pas. Les résultats de cette étude ont montré que 15,2% de femmes sont victimes du harcèlement sexuel dans l'espace universitaire de Goma. Ce pourcentage représente presque la moitié de celui obtenu par Miyouna (2011) à l'Université Marien Ngouabi au Congo Brazzaville où 31% de femmes ont déclaré avoir été victimes du harcèlement sexuel dans leur institution. Cet écart se justifie par les 13 années d'écart entre ces deux recherches et la population d'étude de notre recherche qui est plus large, impliquant 13 universités et instituts supérieurs. Il faut aussi dire que le système d'anonymat citées plusieurs fois par les participants comme mesure de lutte contre le harcèlement sexuel semble être efficace. Alors que 67,1% de nos participants ont rapporté avoir connaissance du phénomène de harcèlement sexuel dans leurs institutions, l'enquête de Miyouna (2011) a relevé que 78,33% des répondants ont connaissance du phénomène dans leur milieu universitaire. Pour ce qui est de la répétition des incidents, nous avons trouvé que 3,1% de victimes ont subi le harcèlement sexuel deux fois et 2,0% l'ont subie trois fois ou plus. Les chiffres sont plus élevés selon les résultats de Miyouna (2011) où 46,42% de victimes ont subi le harcèlement deux fois et 10,71% victimes l'ont subie trois fois de suite. Le phénomène de répétition des incidents suggère la présence de harceleurs persistants sur certaines victimes. Cette situation soulève l'attention. Il serait crucial d'examiner ces dynamiques pour comprendre pourquoi certaines femmes sont plus exposées à de multiples incidents et comment les institutions peuvent mieux les protéger.

Nos résultats ont aussi identifié les enseignants comme les principaux auteurs du harcèlement sexuel en milieu universitaire. Cela implique une dynamique de pouvoir qui se nourrit par le fait que les enseignants occupent une position d'autorité et d'influence sur le parcours académique des étudiants, ce qui peut être exploité de manière abusive. En outre, les étudiants sont souvent en situation de vulnérabilité vis-à-vis de leurs enseignants, ce qui peut faciliter l'exploitation et les comportements inappropriés. En deuxième position, les autorités académiques ont été citées comme étant à la base du harcèlement sexuel. Les doyens

et les responsables de départements ont également un pouvoir significatif sur les étudiants, notamment en ce qui concerne les décisions académiques et administratives. Cette position peut être utilisée pour contraindre ou intimider les étudiants. Leur rôle les met en contact fréquent avec les étudiants, ce qui peut créer des opportunités pour le harcèlement. Mais, cela soulève une inquiétude, car les autorités académiques devraient œuvrer pour éradiquer le phénomène de harcèlement sexuel en milieu universitaire. Mais quand ces autorités qui commettent elles-mêmes le harcèlement sexuel, cela pourrait promouvoir l'impunité et la banalisation des faits en cas de plainte. Plusieurs autres acteurs ont été cités comme auteurs du harcèlement sexuel dont les travailleurs dans entreprises de stage. Les stages académiques exposent les étudiantes à des environnements de travail externes où elles peuvent être vulnérables au harcèlement de la part des employés de ces entreprises. Le manque de supervision stricte pendant les stages peut laisser place à des comportements inappropriés de la part des collègues ou des superviseurs dans ces environnements externes.

Dans la majorité de cas, nos enquêtés ont identifié les harceleurs comme appartenant au sexe masculin. Ce qui s'accorde à l'étude de Paquette et al. (2018) dans laquelle les gestes de violence sexuelle (dont le harcèlement sexuel) rapportés par les étudiantes de l'Université de Sherbrooke ont été commis par une personne identifiée au genre masculin (87,6 %, contre 34,7 % par une personne de genre féminin).

Nous avons identifié le harcèlement sexuel par autorité coercitive ou abus de pouvoir, le harcèlement sexuel par surveillance coercitive d'examens, le harcèlement sexuel par pression académique pendant la recherche, le harcèlement sexuel par cyber-coercition, le harcèlement sexuel par exploitation économique ou corruption opportuniste. Doubogan, Y. et Hofmann, E. (2016) appellent le harcèlement sexuel par exploitation économique « harcèlement sexuel par des actes romantiques ». En effet, ces auteures vont plus loin et parlent du phénomène de sexualité transactionnelle des étudiantes qu'elles définissent comme un échange de toute sorte de faveurs (académiques, matérielles, financières, etc.) contre des rapports sexuels. En effet, l'élément central qui ressort de cette mise en perspective croisée du harcèlement sexuel et de la sexualité transactionnelle est la difficulté de délimiter ces différents types d'actes qui

peuvent se trouver imbriqués l'un dans l'autre et dont les frontières sont difficiles à tracer, évolutives et dépendant des perceptions des individus concernés.

Si plusieurs facteurs favorisent la présence du harcèlement sexuel en milieu universitaire, cette violence sexuelle n'est pas sans conséquence. Elle a une répercussion sur la vie de la victime, le fonctionnement académique et sur la réputation des institutions. Le harcèlement sexuel est une violation grave des normes éthiques et déontologiques dans la carrière universitaire.

## **Conclusion**

Le harcèlement sexuel est l'une de violences basées sur le genre les plus répandues dans le monde de l'enseignement supérieur et universitaire. Tout au long de cet article, nous avons parlé de la prévalence du harcèlement sexuel en milieu universitaire dans la ville de Goma tout en décrivant les différentes facettes et les manifestations de ce fléau. Nous sommes partie du code pénal congolais qui définit le harcèlement sexuel comme tout comportement persistant envers autrui, en vue d'obtenir de lui des faveurs de nature sexuelle. Grâce à la démarche quantitative, nous avons administré à 355 femmes un questionnaire d'enquête, et grâce à l'approche qualitative, 73 différents membres de la communauté universitaire de Goma nous ont donné leurs opinions sur le harcèlement sexuel dans leurs institutions à travers des interviews et des discussions en focus group. Les résultats ont montré que 67,1% de membres de la communauté universitaire ont la connaissance du harcèlement sexuel dans leurs institutions ; et que 15,2% de femmes ont déjà été victimes du harcèlement sexuel. Les auteurs du harcèlement sexuel sont les enseignants (29% de répondantes), les autorités académiques (23,2%), les camarades de classe et de service (19,5%), les directeurs et encadreurs des travaux de recherche (13,7%), les autres femmes (11,6%) et les travailleurs des entreprises de stage (2,6%). Le harcèlement sexuel en milieu universitaire se fait soit par abus de pouvoir, soit par surveillance coercitive d'examens, soit par pression académique, soit par cyber-coercition, ou par exploitation économique. Les victimes du harcèlement sexuel sont en général les représentants des étudiants, les proches

de la personne cible du harcèlement sexuel, les étudiantes de la première année, les étudiantes finalistes et parfois les enseignants.

Pour faire blocage au harcèlement sexuel en milieu universitaire, nous recommandons aux autorités académiques de mettre en place une politique de lutte contre le harcèlement sexuel, d'organiser des séances de formation et d'information sur la prévention du harcèlement sexuel en milieu universitaire, d'abolir la brigade universitaire, de faire signer chaque année aux enseignants un acte d'engagement anti-harcèlement sexuel, de créer des cellules de réception des plaintes et d'écoute des victimes du harcèlement sexuel, d'interdire de manière formelle toute relation à caractère amoureux ou sexuel entre les enseignants et les étudiantes et entre les enseignantes et les étudiants et d'appliquer les sanctions prévues pour les actes de harcèlement sexuel dans la législation scolaire congolaise.

Cette rédaction a abordé de manière quasi complète et complexe la question du harcèlement sexuel en milieu universitaire. Elle a mis en lumière les principaux éléments sur lesquelles les autorités compétentes peuvent partir pour établir des politiques de lutte contre le harcèlement sexuel en milieu universitaire. Quoiqu'il ait été établi, les hommes sont aussi victimes du harcèlement sexuel en milieu universitaire. Cette recherche n'a produit des chiffres décrivant la proportion des hommes ayant déjà subi le harcèlement sexuel en milieu universitaire. Pour une recherche ultérieure sur le harcèlement sexuel en milieu universitaire, interroger les victimes du sexe masculin (en particulier les enseignants et les étudiants) sera une bonne piste.

### **Références bibliographiques**

- Doubogon, Y. et Hofmann, E. (2016). Harcèlement sexuel dans l'espace universitaire au Bénin: Représentations, facettes et implications sociales. *Baobab*.
- Garbouj, S. & El Abed, M. (2017). *Le harcèlement sexuel en milieu universitaire*. Guide du harcèlement sexuel en milieu universitaire, Tunisie : Tunus.
- Miyouna, P. R. (2011). Le harcèlement sexuel en milieu universitaire : cas de l'université Marien Ngouabi au Congo Brazzaville. Ouagadougou : *Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE)*.

- Muke, Z. (2020). *Statistique inférentielle*. Cours Inédit, Université Libre des Pays de Grands lacs/DSEG.
- Paquette, G. et al. (2018). Violences sexuelles en milieu universitaire : résultats de l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) pour l'Université de Sherbrooke. *Université de Sherbrooke : Sherbrooke*.
- RDC. (2006). Loi n°06/018 Modifiant et complétant le décret du 30 janvier 1940 portant Code pénal congolais, Kinshasa : *Journal Officiel*, 20 juillet 2006.
- UNICEF (2023), Est de la RDC : augmentation alarmante des violences sexuelles, Comité Français pour L'UNICEF. Article consulté le 08 Mai 2024 <https://www.unicef.fr/article/est-de-la-rdc-augmentation-alarmante-des-violences-sexuelles/>